



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culture et communication : personnel

Question écrite n° 44643

## Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires dans ses services. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués, pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs, par rapport à l'ensemble des agents de son ministère.

## Texte de la réponse

Par filière professionnelle, et en distinguant non titularisation à l'issue du stage et révocation en cours de carrière (procédure disciplinaire et procédure d'abandon de poste), les chiffres des non-titularisations et révocations de fonctionnaires dans les services du ministère de la culture et de la communication sont les suivants :

FILIÈRE	NON-TITULARISATION		RÉVOCATION		TOTAL
	2002	2003	2002	2003	
Administrative				1	1
Scientifique				1	1
Accueil surveillance	1		1		2
Ouvrière technique				1	1
Total	1		1	3	5

En outre, dans la filière « bibliothèque », gérée par le ministère chargé de l'éducation nationale, il convient de noter une non-titularisation en 2003 d'un stagiaire affecté dans un service du ministère de la culture. Les effectifs budgétaires du ministère pour les années concernées sont de 15 314 pour 2002, et de 14 010, auxquels il convient d'ajouter les 1 233 emplois transférés sur le budget du Louvre (soit 15 243), pour 2003.

## Données clés

**Auteur** : [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription** : Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 44643

**Rubrique** : Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 juillet 2004, page 5625

**Réponse publiée le** : 14 septembre 2004, page 7139